

## REGLEMENT COURSE DES LEUX 11 JUIN 2023

La course des Leux est une épreuve de course à pied de type course nature se déroulant en quasi- totalité sur des chemins et des sentiers au travers de 2 parcours de :

. 8 km : Départ dimanche 11 juin à 9H45 Rue du Buisson accessible à partir de la catégorie des juniors (année de naissance 2005 et avant)

. 16 km : Départ dimanche 11 juin à 9h30 à Rue du Buisson accessible à partir de la catégorie des espoirs (année de naissance 2002 et avant)

. Courses enfants : - 1 km (2010 – 2011 – 2012 – 2013) - 500 m (2014 – 2015 – 2016)

- 100 m (2017 – 2018) Chronométrage par puce Nordsport

### 1. Modalités d'inscription :

. Inscription uniquement en ligne sur le site de la course . Don de 1€ par dossard à Agissons pour Gabriel

. Droits d'engagement :

Jusqu'au 10 juin 2023 à 12h en ligne

8 km : 7 € 16 km : 13 € Retrait des dossards : A la mairie de Wailly le :

- - Vendredi 9 juin de 14 h à 19 h

- - Samedi 10 juin de 10 h à 15 h

Aucun Remboursement ne sera effectué. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment si le maximum est atteint.

### 2. Certificat médical

Pour être valide, toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé(e).

. D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un pass j'aime courir délivré par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la course.

. D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la course, délivrée par une fédération uniquement agréée. Sur laquelle doit apparaître la non-

contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition :

À noter ; les licences délivrées par la Fédération Française de Triathlon ne sont plus agréées et ne

seront donc pas acceptés.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs nés après 2005.

### 3. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la course. Les participants en

seront par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

### 3. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet (zone de ravitaillement), entraîne la mise hors course du concurrent fautif.

### 4. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans dans le monde entier.